

L'an deux mille vingt, le mardi 8 décembre, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 2 décembre 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 21

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

63\_2020

**Secrétaire de Séance :**

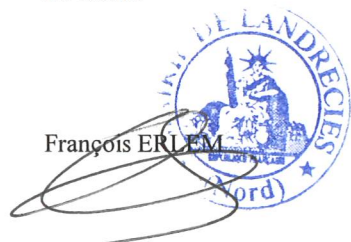
M. François BLAT

**OBJET :**

- Subventions complémentaires pour les associations sportives.

**Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

**Etaient présents (21) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Fanny RICHARD, Xavier LACAILE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Simon BRASSART, Marie-Noëlle LALLIER, Romain POLLART, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (2) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Philippe MICHEL donne pouvoir à Jean Marc DUMEIGE

**Absents (0) :**

La commune souhaite favoriser la pratique du sport des plus jeunes par le biais d'une participation forfaitaire annuelle de 20 € pour l'inscription des enfants de Landrecies de moins de 12 ans dans une association sportive Landrecienne.

Les associations sportives ont été réunies et souhaitent adhérer à ce dispositif malgré le second confinement qui empêche la pratique de certaines disciplines.

Depuis septembre, les associations suivantes ont dénombré des inscriptions rentrant dans ce dispositif :

- Judo Club Landrecies : 3 inscriptions ;
- Aikido Club Landrecies : 4 inscriptions ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 3 inscriptions ;
- US Landrecies Football : 21 inscriptions limitées à 17 euros.

Soit un montant total de 557 euros.

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

De verser cette somme en complément des subventions déjà votées, soit :

- Judo Club Landrecies : 60 euros ;
- Aikido Club Landrecies : 80 euros ;
- Les Lucioles Majorettes Landrecies : 60 euros ;
- US Landrecies Football : 357 €.